

N° A2025-105 Voirie

MAIRIE CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone: 05 57 43 02 11
Télécople: 05 57 43 92 47
Ténai: mairie@cubzaclesponts fr

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

Le Maire de Cubzac les Ponts,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal,
- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière huitième partie signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Considérant la demande déposée par la société « les déménageurs bretons, Merignac » en date du 21 octobre 2025

ARRETE

- ARTICLE 1 Afin de permettre à l'entreprise, les déménageurs bretons, d'intervenir avec un 19T, au 37 rue du port le 11 décembre 2025 il convient de neutraliser 4 places de parking devant ce numéro de 7h à 22h.
- <u>ARTICLE 2</u> Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires.
- ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,

Fait à Cubzac les Ponts, le 23 octobre 2025

Par délégation du Marec

Rey J-L Responsable des

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

- Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Commune de Cubzac-les-Ponts 49, Avenue de Paris − 33240 CUBZAC LES PONTS ☎: 05.57.43.02.11 / 圖: 05.57.43.92.47

□ : mairie@cubzaclesponts.fr